



La lettre d'information du Bureau des Relations avec les Collectivités Locales (BRCL)

Numéro 33 – 9 août 2023

Guide relatif à la désignation du référent déontologue de l'élu local

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a prévu la possibilité pour chaque élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte prévue à l'article L. 1111-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce même article renvoie la détermination des modalités et des critères de désignation des référents déontologues à un décret en Conseil d'État.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et l'arrêté du même jour pris pour son application ont été publiés au Journal officiel le 7 décembre 2022. Leurs dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces textes, la DGCL a élaboré le guide, ci-joint, qui explicite le dispositif réglementaire encadrant la désignation des référents déontologues des élus locaux.

Ce guide peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/documentation-de-la-dgcl>